



Le Ministère de la Culture et de la Francophonie (**MCF**) et le Bureau Ivoirien du Droit d'Auteur (**BURIDA**) mettent à la disposition des sociétaires du BURIDA une police d'assurance santé **subventionnée**. Depuis l'année 2020, c'est la Société de Courtage en Assurance Inter Africaine (SCA INTER A) qui en a la gestion pour le compte du BURIDA.

**Le taux de couverture est de 80%** pour les produits pharmaceutiques et les soins internes et externes avec accord préalable pour certaines prestations. **La prime annuelle est désormais 288 000 F CFA**, elle tient compte des ajustements liés aux grandes consommations des assurés. Toujours grâce à la subvention de 60 000 F CFA du MCF et de 88 000 F CFA du BURIDA soit un total de 144 000 F CFA, **le sociétaire continue de payer une prime annuelle de 144 000 F CFA, pour toute l'année.**

**Cette police d'assurance santé** couvre l'assuré principal (sociétaire) son/sa conjoint(e) et 04 enfants de moins de 21 ans. Les enfants dont l'âge est compris entre 21 ans et 25 ans doivent produire une **attestation ou certificat de fréquentation** à renouveler chaque année. L'assuré peut ajouter 02 enfants supplémentaires à raison de 25 000 F CFA par enfant, soit 50 000 F CFA pour les deux enfants complémentaires. Nécessité d'un certificat de puissance paternelle pour l'ajout d'enfants non biologiques ou enfants à charges.

- ✓ Plafond famille de 3 000 000 F CFA, mais 1 500 000 F CFA plafond individuel.
- ✓ Les frais de remplacement d'une carte égarée sont de 3 500 F CFA + la déclaration de perte.
- ✓ **Le point focal est Monsieur SAVANE : 01 71 91 91 05**
- ✓ Le Médecin Conseil de SCA INTER A. : **Docteur ZELI Marius /Cel : 01 71 83 53 42.**
- ✓ La Responsable Commerciale : **Mme KACOU /Cel : 07 07 06 79 70**, personne à contacter en cas de besoin d'informations.

#### **Documents à fournir**

- ✓ (01) photo d'identité pour chaque personne à assurer
- ✓ Le photocopie de la CNI de l'assuré principal et son ou sa conjointe
- ✓ La photocopie de l'extrait de naissance de chaque enfant
- ✓ Le Poids –La taille et la Tension Artérielle
- ✓ Remplir un bulletin sur place.

**BAREME DES PRESTATIONS GARANTIES – RESEAU ECONOMIQUE**  
**OPTION : 80 % Hospitalisation – 80% FRAIS EXTERNES**  
**BURIDA**

NATURE DES PRESTATIONS : SOINS AMBULATOIRES ET HOSPITALIERS	TAUX DE COUVERTURE	PLAFONDS
<b>MALADIES / ACCIDENTS</b>		
Consultations et visites médicales	80%	
Soins médicaux et chirurgicaux par autres auxiliaires médicaux	80%	
Frais pharmaceutiques	80%	
Traitements préventifs (bilan de santé)	<b>EXCLUS</b>	<b>EXCLUS</b>
Actes de spécialité	80%	Accord préalable
❖ <b>FRAIS D'HOSPITALISATION SUR ACCORD PREALABLE</b>		
Hospitalisation médicale	80%	Accord préalable
Hospitalisation chirurgicale	80%	Accord préalable
Journée de chambre	80%	25 000 F
Séjour de la mère accompagnant un enfant de moins de 7 ans.	80%	5 000 F
Honoraires chirurgicaux et frais accessoires à une intervention chir.	80%	
Séjours divers (soins intensifs – réanimation) <b>ACCORD PREALABLE</b>	80%	100 000 F
Transport en ambulance/SAMU	80%	25 000F/évènement.
❖ <b>FRAIS D'EXAMENS COMPLEMENTAIRES</b>		
Radiographie-Echographie-Electrocardiogramme- etc.	80%	Accord préalable
Imagerie médicale coûteuse (Scanner et autres)	80%	Accord préalable
Analyses et travaux en laboratoire	80%	Accord préalable
<b>EXTENSION DE COUVERTURE</b>		
Frais de Kinésithérapie et de Rééducation		Accord préalable
Frais de traitements préventifs (Vaccins)	<b>EXCLUS</b>	<b>EXCLUS</b>
❖ <b>FRAIS DENTAIRES</b>		
Soins dentaires	80%	
Prothèses dentaires - <b>SUR ACCORD PREALABLE</b>	80%	70 000 F/P/AN
Frais d'orthodontie (jusqu'à 12 ans) une fois par an - Accord préalable	<b>EXCLUS</b>	<b>EXCLUS</b>
Autres prothèses et petits appareils (orthopédiques, auditifs, etc. suite à un accident. - <b>SUR ACCORD PREALABLE</b>	<b>EXCLUS</b>	<b>EXCLUS</b>
❖ <b>OPTIQUE</b>		
Frais d'Optique (verres correcteurs blancs-monture) pour l'assuré principal	80%	80 000F/P/2 Ans
Frais d'Optique (verres correcteurs blancs-monture) pour le conjoint	80%	50 000/P/2 Ans
Frais d'Optique (verres correcteurs blancs-monture) pour l'enfant	80%	30 000/P/2 Ans
❖ <b>AUTRES FRAIS</b>		
Prise en charge du VIH/SIDA (dans les centres de l'Etat)	80%	100 000 F/P/AN
Vaccins (tarif Institut d'hygiène) sur remboursement	80%	
<b>MATERNITE</b>		
Frais Pré et post natals	80%	
Echographie prénatale	80%	
Bilan prénatal	80%	
<b>ACCOUCHEMENT</b>		
Accouchement simple	80%	150 000 F
Accouchement gémellaire simple	80%	200 000 F
Accouchement par voie chirurgicale	80%	250 000 F
<b>Forfait d'accouchement en établissement public</b>		
Versement d'une indemnité forfaitaire sur présentation de l'acte de naissance	80%	60 000 F
<b>PLAFOND ANNUEL PAR PERSONNE</b>		1 500 000 F
<b>PLAFOND ANNUEL PAR FAMILLE</b>		3 000 000 F